

-2014-08-

L'an deux mille Quatorze et le vingt-neuf septembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.  
La convocation était du 19 Septembre 2014.

**PRESENTS :** ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André , LE PROVOST Virginie, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, MARQUET Sophie, SARRAZIN Paulette.

**EXCUSES :** /

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LABARRIERE

Après lecture donnée par Jean-François LACAMPAGNE, le compte rendu de la dernière réunion en date du 05 Août 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **001- SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) :**

#### **TAXE SUR L'ELECTRICITE :**

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) constitue une ressource financière stable et dynamique pour les communes de la Concession électrique du SDEEG. Elle participe activement à la modernisation et sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité. Le régime de cette taxe découle de l'article 23 de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME). Son assiette repose sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawat- heure (€/MWh), conformément à l'article L3333-3 du CGCT. Ce tarif se caractérise par l'application d'un coefficient fixé par le SDEEG, en fonction de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation.

Par ailleurs, le SDEEG a pour mission de contrôler le versement effectif de cette taxe par le fournisseur historique EDF ainsi que par les fournisseurs alternatifs.

En vertu des délibérations de son Comité Syndical en date des 16 décembre 2010 et 27 juin 2011, le SDEEG reverse une fraction du produit de la taxe au bénéfice de notre commune à hauteur de 80,5% de son montant et en conserve 19,5%. L'article 18 de la loi du 8 août 2014 dispose que le reversement doit faire l'objet d'une délibération concordante du SDEEG et des communes concernées, telle que la notre.

Aussi, afin de nous permettre de conserver le bénéfice de la TCCFE, il est proposé d'approuver les modalités de reversement suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- 80,5 % du produit de la TCCFE reversé par le SDEEG à notre commune
- 19,5 % du produit de la TCCFE conservé par le SDEEG pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte les modalités de reversement de la TCCFE proposées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **ECONOMIE D'ENERGIE :**

Un diagnostic de Performance Energétique doit être réalisé dans les bâtiments recevant du public de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie. Le SDEEG propose de réaliser ces DPE pour les

communes qui le souhaitent sur la base d'une convention et ainsi mutualiser cette démarche. Le Conseil Municipal après délibération est favorable et autorise le Maire à signer cette convention.

### **VISITE DES TECHNICIENS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les techniciens chargés d'affaires du SDEEG en matière de Réseau de Distribution et d'Eclairage Public viennent en Mairie, à sa demande, le 14 Octobre prochain. Cette rencontre a pour but de faire le point sur les dossiers en cours et les travaux à prévoir et également pour faire leur connaissance.

### **-002- TRAVAUX ECLAIRAGE PARKING :**

L'entreprise vient ce mercredi 1<sup>er</sup> Octobre à 18 Heures afin de positionner les trois projecteurs. Monsieur Le Maire précise qu'il sera sur place avec Patrice POUBLAN mais que si d'autres conseillers sont disponibles ils seront les bienvenus.

Le matériel est commandé et le délai de livraison est de 5 semaines, il est souhaitable que ces travaux soient réalisés avant la fin Novembre.

### **-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire, en date du 23 septembre dernier.

### **POUVOIRS DE POLICE :**

Suite à plusieurs démarches, les Maires des Communes conservent les pouvoirs de Police ; la Loi prévoit de les transférer au Président de la Communauté, sauf si au moins une des communes demande à les conserver.

### **URBANISME :**

La loi ALLUR restreint considérablement les possibilités des PLU des communes notamment par rapport aux réhabilitations et changements de destinations en zone N. Ce sujet va faire l'objet d'une prochaine réunion avec les services de l'Etat. Il semble que l'on s'oriente vers un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) car plusieurs communes de la communauté n'ont pas de PLU en cours de validité.

### **TARIFS ENFANCE :**

Les tarifs des services Enfance et Jeunesse doivent être harmonisés sur le territoire sont concernés les 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement à savoir Bazas, Grignols, Captieux, Cudos et les Points Accueils Jeunes de Captieux-Grignols et Bazas. La méthode retenue est celle du taux d'effort préférée à celle du Quotient Familial.

Les nouveaux tarifs ALSH seront de 4 à 11.50 € pour la journée classique et de 8 à 23 € pour la journée en camp pour les PAJ les tarifs pour les mêmes catégories sont de 5 à 12 € et de 10 à 24 €.

## **CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

Il a été décidé que chaque commune membre devait désigner le ou les délégués pour siéger au sein de la CLECT.

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune membre de l'EPCI devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT (article 1609 nonies C IV § 1er du Code Général des Impôts), celle-ci compte nécessairement au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes membres. Cette disposition est donc de nature à garantir la représentation de chaque commune membre de l'EPCI, indépendamment de la population de celle-ci, de son « poids » financier ou de l'appartenance politique de sa majorité municipale.

La loi impose que les membres composant la CLECT soient membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI (article 1609 nonies C IV § 1er du Code Général des Impôts). La qualité de conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI concerné est donc une condition nécessaire, mais suffisante pour faire partie de la CLECT.

Ainsi, rien n'impose que les membres de la CLECT soient également conseillers communautaires, même si cette double qualité peut apparaître opportune s'agissant de membres d'une instance dont la mission est d'évaluer les charges financières transférées au groupement, et ceci afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation à reverser par ce dernier à chacune des communes membres. Pour notre commune, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant : le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, DESIGNÉ :

- Monsieur Eric VIGNEAU, Maire, comme délégué titulaire
- Monsieur LACAMPAGNE Jean-François, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme délégué suppléant.

## **SALLE DE DECOUPE :**

Il a été présenté l'historique et le déroulement de la procédure pour la Délégation de service public de la salle de découpe. Le Conseil Communautaire a adopté le projet de contrat et a autorisé le président à le signer.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Une rencontre avec les représentants de la Communauté de Communes du Sud-Gironde permet d'envisager un travail commun pour le développement économique. Dans un premier temps il convient de demander au Conseil Général à ce que les deux territoires puissent participer au marché visant à accompagner la création de zones d'équilibre en portes de Gironde.

Le Conseil Communautaire est favorable à la constitution d'un comité de pilotage pour cette démarche.

## **Autres sujets :**

**Bâtiments communautaires** : un audit va être réalisé sur l'état des bâtiments, trois cabinets ont été consultés.

**Tourisme** : une rencontre a été organisée entre les présidents des offices de LA BREDE , LANGON et BAZAS

**Lac de la Prade** : le local n'est pas opérationnel

**Sabitout** : Une commission a été créée par rapport à la réalisation du Journal Local « Le Sabitout ».

**Hôpital** : Mme DULAU a été proposée comme représentante de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de BAZAS.

**VOIRIE** :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la commission Voirie réunie le 12 août dernier.

**Maîtrise d'œuvre** : La maîtrise d'œuvre des travaux va être confiée au Bureau d'Etude SERVICAD.

**Travaux sur les Communes** : La commune n'est pas concernée par des gros travaux pour cette année. Le calendrier de remise des offres a été donné par Serge MOURLANNE.

il a été demandé à toutes les communes de signaler les travaux non recensés à ce jour. Jean-François LACAMPAGNE propose au Conseil de mentionner le tronçon en agglomération qui part de la Mairie passe devant la Salle Communale et s'arrête au panneau de sortie d'agglomération à « Laulleyron » le Conseil est favorable car il n'a pas été traité. Le nettoyage et le curage des fossés a été également évoqué.

L'utilisation du matériel et des agents communautaires sur les voies communales a été soulevé par une commune cela reste à étudier.

**MULTI-ACCUEIL** :

Paulette SARRAZIN, donne le compte rendu des portes ouvertes du centre de Grignols.

La garderie est ouverte à partir de 7 Heures 30. L'aménagement du Temps Scolaire va engendrer une nouvelle organisation pour le Mercredi pour le centre de loisirs qui a eu une très bonne fréquentation aux dernières vacances. La crèche ouvre tous les jours sauf le Mercredi. Au niveau des locaux, tout semble correct.

**-004- LES SYNDICATS** :

**SCOT** :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion qui avait pour but de présenter le diagnostic.

**Association Parents d'Elèves d'AILLAS** :

Virginie LE PROVOST et Patrice POUBLAN donnent le compte rendu de l'assemblée générale du 12 Septembre.

Au niveau de la situation financière l'association dispose de 3 917.50 €, le détail est donné des dépenses et recettes de l'année par manifestations. L'association a remercié l'ensemble des parents qui participent et également les communes qui versent des subventions. Le bureau a été renouvelé, la Présidente : Stéphanie LACAMPAGNE a été réélue à son poste. On note la bonne marche avec une implication de tous.

### **SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS:**

André LE MOIGNE annonce qu'ils n'y a pas eu de réunion, il informe le Conseil que l'inauguration de la station d'alimentation en eau qui a remplacé le château d'eau est prévue le Samedi 11 Octobre 2014.

### **AMIS ECOLE LAIQUE DE GRIGNOLS :**

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 22 Septembre dernier.

Au niveau des activités l'association organise des lotos, une vente de chocolats, la fête de Noël , la kermesse , le carnaval et pas moins de neuf sorties ont été financées par l'association. Au niveau financier on note un déficit de 646.26 € qui s'explique par un avoir chez un transporteur à valoir sur les futures sorties. La commune de SENDETS a été remerciée pour la subvention de fonctionnement, le bilan de l'association a été remis. Les cotisations des familles sont changées elles restent à 10 euros pour les familles avec un seul enfant et vont être modulées par rapport au nombre d'enfants de la famille : 12 € pour 2 enfants et 14 € pour 3 enfants et plus.

Le bureau a été renouvelé, on note un bon travail commun entre l'association et les enseignants.

### **-005- QUESTIONS DIVERSES :**

#### **CLOCHE :**

La structure métallique qui porte la cloche repose sur des cales en bois qui sont usées ou qui inexistantes. et cela se traduit pas des bruits particuliers lors des sonneries, ce qui a alerté les riverains. Il convient de remplacer ces soutiens. Christian PERAUDEAU et Hervé GUERIN doivent essayer d'y remédier.

#### **FETE LOCALE :**

Le Maire remercie les bénévoles et l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leur participation à la fête du village.

#### **CENTENAIRE d' EGLANTINE :**

Le Maire demande les impressions de chacun, l'ensemble du Conseil est satisfait de la manifestation organisée pour les cent ans d'Eglantine PERAUDEAU . Christian PERAUDEAU tient à remercier tout le monde.

Le Maire remercie la population qui a répondu présente et les personnes qui en ont fait écho de la manifestation dans la presse locale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 45.